



Modalités du challenge entreprises

ATTENTION : Nous n'utilisons plus de fichier EXCEL !

Règlement du challenge

- Le classement (consultable après la course sur le site officiel) du challenge entreprises se fera selon 3 catégories :
 - ✓ **Entreprises de 10 à 100 salariés, de 101 à 400 salariés, et celles de plus de 400 salariés**
- Les 3 entreprises gagnantes seront mises en avant sur le podium ; une large place médiatique leur sera accordée dans la presse et un emplacement leur sera offert dans la plaquette officielle de l'édition suivante tirée à 4000 exemplaires.
- Un minimum de **10 participants** est exigé pour le challenge (marche et course confondues)

Conditions à remplir

- Certificat médical obligatoire pour chaque participante **à fournir au plus tard le 21 octobre 2018 (clôture des inscriptions challenges).**

Procédure d'inscription

1. **Nous retourner par courrier ou mail (challenge.entreprise@lafemininedepau.fr) le questionnaire ci-joint.**
2. Vous avez choisi l'inscription directe via notre espace dédié : nous vous envoyons dans les 48h vos codes d'accès et la procédure. Une facture vous sera éditée à la clôture des inscriptions.
 - Remplissez le document
 - Scannez les certificats médicaux des participantes (pour la marche et la course)
 - Adressez le tout à : **challenge.entreprise@lafemininedepau.fr**
 - Date limite d'ouverture d'espace d'inscription : **17 octobre 2018 (21 octobre 2018 : clôture des inscriptions challenges)**
 - Pour des raisons de sécurité et en cas d'urgence, nous avons besoin des **mails de chaque participante.**Un certificat médical type est disponible sur notre site internet www.lafemininedepau.fr
 - Si vous n'utilisez pas le modèle type de certificat, veuillez faire noter par votre médecin la mention « **Marche ou Course à pied EN COMPETITION** », au risque de voir votre certificat médical refusé et votre inscription placée en attente.

INSCRIPTION SEULE

- Tarif unitaire inscription seule par participante : **13€**
- Paiement par virement : dès la clôture des inscriptions, l'organisation vous adresse une facture accompagnée d'un RIB, **à régler dans les 30 jours ouvrables.**
- Paiement par chèque : à l'ordre du CU PAU.
- **Inclus dans votre inscription :**
 - Dossard + puce électronique pour le chronométrage
 - Cadeau « La Féminine de Pau »
 - Avantages partenaires contenus dans la poche
 - Participation au tirage au sort des lots après l'épreuve
 - Possibilité de prise de photos pour les groupes par le photographe officiel de la manifestation
 - Livraison des poches-concurrentes aux entreprises par l'organisation : **26 et 29 octobre 2018 (les livraisons seront programmées par l'organisation et vous serez informée à l'avance)**